



AVIS A LA POPULATION

Madame, Monsieur,
Chers concitoyens,

Concerne : **Coronavirus COVID-19** – Nos références : ED-COVID19-Mesures (2)

Agent traitant : Eric DECHAMPS, directeur général

La pandémie de Coronavirus a entraîné l'adoption par les autorités fédérales de recommandations strictes impliquant dans le chef des employeurs des mesures d'organisation du travail favorisant, dans la mesure du possible, la distanciation sociale.

Dans ce cadre, le collège communal, réuni en séance extraordinaire hier après-midi, a adopté les mesures suivantes en concertation avec la direction générale, la conseillère en prévention et l'agent planificateur d'urgence.

Celles-ci sont mises en œuvre afin de protéger nos agents ainsi que leur entourage, limiter la propagation du virus tout en poursuivant notre mission de service public qui vise à fournir un service de qualité aux citoyens.

Les services communaux **accessibles au public** seront accessibles à la population **uniquement sur rendez-vous** et pour autant que la demande formulée revête un caractère **urgent**. L'urgence de la demande sera appréciée par le responsable de service.

Nous vous invitons à contacter le service concerné à travers ses coordonnées présentes sur le site communal. Dans cette logique, nous vous encourageons à commander vos documents administratifs en ligne par le biais de notre site communal.

Ces dispositions entrent en vigueur dès ce **mercredi 18 mars** jusqu'au 3 avril 2020 inclus (sous réserve de décisions ultérieures).

Nous vous remercions pour votre indispensable collaboration.

Numéros de téléphone utiles

Pour des questions concernant la santé et l'ordre public : **0800/14.689**

Pour des questions concernant l'économie : **0800/120.33**

Pour l'assistance des belges à l'étranger : **02/501.4000**

Pour des questions concernant les dispositions propres à la commune d'Awans, un numéro spécifique a été mis en place : 04/364.09.49

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

(s) Eric DECHAMPS,



(s) Thibaud SMOLDERS,